

COMMUNE DE VILLERS-AU-FLOS

Rue de Riencourt – 62450 VILLERS-AU-FLOS

Site officiel : www.villers-au-flos.fr

Le montant de la participation aux frais d'entretien de la salle des fêtes communale est fixé par le Conseil Municipal suivant un barème que l'utilisateur déclare accepter.

La salle des fêtes est équipée d'un chauffage par pompes à chaleur réversible.

Le tarif est celui en vigueur le jour de la manifestation.

Ce montant pourra être révisé et réactualisé.

Montant de la participation pour les habitants de la Commune

- ☞ Pour une utilisation d'un week-end100 €
- ☞ Electricité facturée

Montant de la participation pour les personnes non domiciliées dans la Commune

- ☞ Pour une utilisation d'un week-end150 €
- ☞ Electricité facturée

Couvert complet (fourchette – couteau – cuillère – assiettes ...) : 1 €

Vaisselle supplémentaire.....0,10 € pièce

Vaisselle brisée ou manquante : 3 €

Pour les associations locales, la salle des fêtes est mise gratuitement à disposition.

Un état contradictoire des lieux sera établi lors de la prise en compte des clés par l'utilisateur. Il sera vérifié à la remise des clés après la manifestation aux dates et heures fixées par la mairie.

Une caution de 450 € (chèque bancaire ou postal au nom du Trésor Public) sera demandée au moment du retrait des clés. Elle sera restituée à l'utilisateur lors du retour des clés si aucune dégradation n'est constatée. Une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » devra être fournie pour toute location. **En l'absence de ces documents la réservation sera annulée**